

Conditions générales d'utilisation du réseau BANIAN

- Version septembre 2026 -

1 - PRESENTATION DU RESEAU BANIAN

BANIAN est un réseau composé de stations GNSS¹ permanentes installées et gérées par le bureau de la cartographie du service topographique (ST) de la Direction des Infrastructures, de la Topographie et des Transports Terrestres (DITTT) du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

BANIAN fournit un ensemble de services relatifs au positionnement GNSS différentiel.

2 - DESCRIPTION SOMMAIRE DES DONNEES

Les services BANIAN, qui se déclinent en trois catégories, permettent l'accès, en temps-réel ou en post-traitement, à des coordonnées de précision métrique ou centimétrique, exprimées dans le système géodésique en vigueur RGNC 91-93 (équivalent au système WGS84 pour les applications métriques).

- Corrections GNSS différentielles en "temps-réel" de précision centimétrique
 - En réseau NRTK² pour la Grande-Terre (système VRS³)
 - En RTK⁴ pour les Îles Loyauté et l'Île des Pins (stations hors zone VRS)
- Corrections GNSS différentielles en "temps-réel" de précision métrique ou sub-métrique
 - En réseau NRTK pour la Grande-Terre uniquement (système VRS)
- Fichiers d'observations GNSS dans différents formats (dont le Rinex) pour le post-traitement
 - Stations de références continuellement opérantes (CORS⁵)
 - Station de référence virtuelle (VRS)

L'accès aux différents formats de corrections temps-réel (CMR⁶ ou RTCM⁷) depuis les points de montage est détaillé dans la rubrique "paramètres de connexion" du service de positionnement BANIAN sur le site web de la DITTT au lien suivant :

<https://dittt.gouv.nc/information-geographique/pour-les-professionnels/service-de-positionnement-banian>

Les fichiers d'observations destinés au post-traitement sont mis à disposition dans l'heure suivant les mesures. Ces données sont téléchargeables dans "panier des données de références" sur le serveur Trimble Pivot Web de BANIAN au lien suivant : www.banian.gouv.nc

3 - CONTACTS

Pour toute question, demande de renseignements, idée d'amélioration ou signalement d'une éventuelle défaillance, l'utilisateur peut contacter les gestionnaires du réseau BANIAN :

- Par téléphone : (687) 28.03.27 ou (687) 28.03.22
- Par courriel : dittt.cartographie@gouv.nc
- Sur place : À la DITTT, Service topographique
Accueil clientèle au bâtiment B
1 bis rue UNGER, Vallée du Tir, Nouméa

4 - ACCEPTATION DES CONDITIONS D'UTILISATION

L'accès au réseau BANIAN et son utilisation sont soumis à l'acceptation et au respect des présentes Conditions Générales d'Utilisation (CGU).

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie se réserve le droit de modifier, à tout moment et sans préavis, les services proposés ainsi que les présentes CGU, notamment pour s'adapter aux évolutions techniques par la mise à disposition de nouvelles fonctionnalités, la modification de fonctionnalités existantes ou leur suppression.

Il est donc conseillé à l'utilisateur de se référer avant toute connexion à la dernière version des CGU. En cas de désaccord avec les CGU, aucun usage du réseau ne saurait être effectué par l'utilisateur.

5 - CONTINUITE DES SERVICES

BANIAN est destiné à être opérationnel 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Son accès pourra toutefois être interrompu ponctuellement afin de procéder à des mises à jour, des modifications de son contenu ou toute autre action jugée nécessaire au bon fonctionnement du réseau et son évolution.

Néanmoins, les interruptions de service pour maintenance seront, dans la mesure du possible, réalisées en dehors des créneaux horaires de forte activité et les usagers en seront informés à l'avance.

En cas de problème ou de défaillance, les gestionnaires du réseau ne sont présents qu'aux heures et jours ouvrables de l'administration.

6 - SERVICES RESERVES AUX UTILISATEURS INSCRITS

6.1 - INSCRIPTION

L'accès au réseau BANIAN est conditionné par l'inscription de l'utilisateur.

Les inscriptions doivent être réalisées par le demandeur sur le site : www.banian.gouv.nc

Les informations personnelles saisies dans le formulaire d'inscription en ligne sont confidentielles. Elles sont strictement réservées à un usage interne pour la gestion courante du réseau BANIAN.

Lors de son inscription, l'utilisateur s'engage à fournir des informations exactes, sincères et à jour sur sa personne, son état civil et ses contacts. Il lui appartiendra de modifier et de tenir à jour ses informations personnelles, notamment les modifications relatives à l'adresse courriel et au contact téléphonique.

Le choix du nom de l'organisme, du nom d'utilisateur et du mot de passe du compte appartient à l'utilisateur.

Le nom d'utilisateur et le mot de passe sont réservés à l'utilisateur et à son personnel. Ils ne doivent pas être diffusés.

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie se réserve en tout état de cause la possibilité de refuser une demande d'inscription en cas de non-respect des dispositions des présentes CGU.

6.2 - DESINSCRIPTION

L'utilisateur inscrit pourra à tout moment demander sa désinscription au réseau BANIAN. Celle-ci devra parvenir aux gestionnaires du réseau par courriel en mentionnant la date à laquelle elle devra être effective.

L'équipe BANIAN se réserve le droit de contacter un utilisateur dont une inactivité continue est constatée sur les deux dernières années, et de supprimer ce compte utilisateur en cas de non réponse.

7 - INFORMATIONS DE CONNEXION

Les utilisateurs du réseau BANIAN sont informés que des historiques de connexion sont renseignés automatiquement par le système et que des traitements sont réalisés mensuellement pour obtenir des statistiques d'utilisation du réseau.

De même, à chaque connexion à un service "temps-réel", l'équipement GNSS de l'utilisateur, sa position exacte, la durée de connexion et ses déplacements sont visibles sur les écrans de contrôle des gestionnaires du réseau.

8 - COMPATIBILITE DES SERVICES

La DITTT maintient l'ensemble de ses équipements (récepteurs GNSS, licences, etc) à jour des dernières versions fournies par le constructeur. Afin de profiter du meilleur service, les utilisateurs sont invités à en faire de même. La DITTT ne pourra être tenue responsable d'une incompatibilité de service si le matériel de l'utilisateur n'est pas à jour des dernières versions publiées.

9 - REDEVANCES ET TARIFS

Les services suivants sont gratuits :

- Le téléchargement de fichiers dans "panier des données de références" (post-traitement)
- Le temps-réel de précision métrique ou sub-métrique

Seul le service temps-réel de précision centimétrique (NRTK ou RTK centimétrique) est soumis à redevance dont les modalités et les coûts sont précisés par arrêté du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Toute période commencée est due en totalité. Aucun remboursement au prorata ne pourra donc être effectué en cas de désinscription en cours de période.

A chaque redevance est attaché un compte (login + mot de passe) permettant l'accès aux corrections centimétriques de BANIAN. Il n'est pas possible de lier plusieurs abonnements simultanés sur un même compte. Vous pouvez utiliser ce compte sur plusieurs récepteurs GNSS mais pas simultanément. Nous vous suggérons donc d'envisager un accès pour chacun de vos récepteurs.

Les demandes de nouvel abonnement ou de renouvellement doivent être effectuées par courriel à l'adresse suivante : dittt.topo@gouv.nc

Les abonnements seront effectifs dans un délai de 48 heures, aux jours ouvrables de l'administration et à partir de la date de réception du paiement.

10 - RENOUELEMENT

La demande de renouvellement de la redevance est à l'initiative de l'utilisateur.

Nous attirons votre attention sur la nécessité de renouveler votre redevance avant sa date anniversaire pour éviter toute coupure de service.

11 - CADRE D'INTERVENTION DE LA DITTT

Pour accéder au service temps-réel de BANIAN, un accès à internet sur le terrain est nécessaire.

La DITTT n'est toutefois pas gestionnaire, ni ne dispose de moyen de contrôle du réseau internet mobile (3G/4G/5G) qui sont la propriété exclusive de l'Office des Postes et Télécommunications (OPT) de Nouvelle-Calédonie.

La configuration des équipements des utilisateurs n'est pas du ressort de la DITTT, les utilisateurs doivent prendre contact avec leur fournisseur de matériel.

12 - RESPONSABILITES

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie n'est responsable que du contenu qu'il a lui-même édité.

Il n'est pas responsable :

- en cas de problématiques ou de défaillances techniques, informatiques ou de compatibilité du site Web ou de ses services avec un matériel ou logiciel quel qu'il soit ;
- en cas de défaillances dans la mise à disposition sur le réseau et l'archivage des fichiers d'observations des stations GNSS du réseau ;
- des dommages directs ou indirects, matériels ou immatériels, prévisibles ou imprévisibles résultant de l'utilisation ou des difficultés d'utilisation du site Web ou de ses services ;
- des caractéristiques intrinsèques de l'internet, notamment celles relatives aux latences, au manque de fiabilité et au défaut de sécurisation des informations y circulant.

Par ailleurs, bien que tous les moyens soient mis en œuvre pour assurer le meilleur service aux utilisateurs de BANIAN, le gouvernement se dégage de toute responsabilité en cas de défaillance de la précision des données.

Les précisions annoncées sont des précisions estimées ; les utilisateurs doivent adopter le principe des contrôles systématiques, qui sont les seuls à permettre la détection d'éventuels problèmes de précision. Il est donc recommandé à tous les utilisateurs d'observer au moins un point connu en 3D en début et fin de mission, et idéalement plus régulièrement durant les opérations de terrain.

L'utilisateur est responsable :

- de la protection de son matériel et de ses données ;
- de l'utilisation qu'il fait du site Web ou de ses services ;
- s'il ne respecte pas les présentes CGU.

13 - PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie est propriétaire des données issues de BANIAN et de ses différents services.

Les utilisateurs acquièrent un droit d'utilisation des données mais en aucun cas un droit de propriété. Ils s'engagent à ne pas les vendre ou à en faire commerce sans la permission expresse du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Ce document doit être signé par une personne habilitée de l'organisme souscripteur.

Nom : À Nouméa, le

Prénom :

Fonction :

Adresse mail :

Téléphone :

Cachet et signature :

Définitions :

GNSS¹ : **G**lobal **N**avigation **S**atellite **S**ystem désigne les systèmes de positionnement basés sur des signaux émis par des satellites en orbite autour de la Terre et fournissant une couverture mondiale.

NRTK² : **N**etwork **R**eal **T**ime **K**inematic, cette méthode de positionnement consiste à mutualiser les données de plusieurs stations permanentes pour former un véritable réseau de stations. Ces données communiquent en temps réel avec un serveur de calcul qui transmet aux utilisateurs des corrections modélisées pour toute la zone de couverture.

VRS³ : **V**irtual **R**eference **S**tation est une méthode de correction GNSS temps réel de type NRTK qui, à partir d'un réseau de stations permanentes, modélise les erreurs spatiales et génère une station de référence virtuelle à proximité du rover de l'utilisateur afin d'améliorer la précision du positionnement.

RTK⁴ : **R**eal-**T**ime **K**inematic, cette méthode de positionnement en temps-réel, contrairement au NRTK, se définit par l'envoi de corrections d'une unique station de base au rover de l'utilisateur.

CORS⁵ : **C**ontinuously **O**perating **R**eference **S**tation, sont des stations GNSS permanentes qui observent en temps-réel et de manière continue l'ensemble des signaux émis par les satellites des constellations de positionnement mondial.

CMR⁶ : **C**ompact **M**easurement **R**ecord est un format compressé de corrections développé par la société américaine Trimble et qui se décline en plusieurs types. Les formats CMR diffusés par les services BANIAN sont le CMR+ (format de correction compressé bi-constellations) et le CMRx (format de correction fortement compressé multi-constellations). Remarque : le format CMRx est un protocole propriétaire dont l'utilisation est limitée aux récepteurs de la marque Trimble.

RTCM⁷ : **R**adio **T**echnical **C**ommission for **M**aritime services est un standard de transmission de corrections différentielles initialement développé pour les applications maritimes. Il a par la suite été étendu aux usages terrestres et aériens. Ce format se décline en plusieurs versions, selon les types de messages et d'observations transmis. Les versions diffusées par BANIAN sont le RTCM 3.1 (bi-constellations), ainsi que les formats RTCM MSM4 et RTCM MSM7, tous deux compatibles multi-constellations.